



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 6 FEVRIER 2017
Convocations envoyées le 30 janvier 2017**



Le six février deux mille dix-sept à dix-neuf et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville, salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAND, Député-Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRIAND, Député-Maire,

M. BOIGARD, Mme JABOT, MM. GILLOT et HÉLÈNE, Mmes BAILLERAU, GUIRAUD et LEMARIÉ, MM. MARTINEAU et VRAIN, Adjoints,

M. MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué,

M. RICHER, Mmes ROBERT, PRANAL et RIETH, MM. VALLÉE et PLAISE, Mme HINET, M. CORADAZZO, Mmes RICHARD et RENODON, Mmes BARBIER et BENOIST, MM. FORTIER et FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme TOULET, pouvoir à M. VALLÉE,
Mme GALOYER-NAVEAU, pouvoir à Mme GUIRAUD,
M. QUEGUINEUR, pouvoir à M. BRIAND,
M. LEBIED, pouvoir M. FORTIER,
Mme PÉCHINOT, pouvoir à Mme BAILLERAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme ROBERT.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.





Monsieur le Député-Maire : *Bonjour à toutes et à tous pour cette réunion rapide du Conseil Municipal parce que je pense qu'il n'y en a pas pour longtemps. Monsieur LEMOINE m'a proposé de le faire pour tenir les délais de construction de notre groupe scolaire que l'on souhaite ouvrir à la rentrée 2019.*

Les procédures administratives sont toujours extrêmement lourdes et il ne faut pas perdre de temps. Comme nous avons une grande commission ce soir, on a pensé que l'on pouvait exceptionnellement jumeler le conseil pour pouvoir le faire.

~ ~ ~



ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

~ ~ ~

Monsieur le Député-Maire présente le rapport suivant :

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le déroulement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance.

~ ~ ~

Monsieur le Député-Maire : *Je vous propose la candidature de Madame ROBERT. Pas de candidature « contre » ?*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

- Nomme Madame Claude ROBERT en tant que secrétaire de séance.

~ ~ ~





Troisième Commission

**ENSEIGNEMENT
JEUNESSE ET SPORT**

**Rapporteur :
Monsieur HELENE**





RÉALISATION D'UN TROISIÈME GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE DE MONTJOIE

Concours sur esquisse
Arrêt de la liste des participants à la suite de l'avis motivé du jury de concours du 27 janvier 2017



Rapport n° 300 :

Monsieur HÉLÈNE, quatrième adjoint, Président de la Commission d'Appel d'Offres, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son programme d'investissement, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire a inscrit des crédits pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire et d'un équipement sportif dans le Parc de Montjoie, avenue de la République.

Cet équipement comprendra un groupe scolaire composé de 5 classes de maternelles et leurs annexes, 8 classes primaires avec leurs annexes, un pôle restauration maternelle/primaire, un pôle garderie, des préaux et un équipement sportif.

Les espaces extérieurs comprendront l'aménagement de cours, d'une voie d'accès et de secours, d'une rétention d'eaux pluviales, d'un parking ainsi que l'aménagement paysagé du Parc de Montjoie.

Les surfaces des bâtiments seront les suivantes :

Groupe scolaire et annexes : 2 060 m²
Préaux : 210 m²
Équipement sportif et annexes : 520 m²

Coût estimé de l'enveloppe travaux :

Bâtiment : 4 250 000 € HT
VRD : 1 400 000 € HT
Parc : 850 000 €
Total : 6 500 000 € HT.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet et compte tenu de la réglementation marchés publics, notamment l'article 8 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que les articles 88 et 89 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, il y a lieu d'effectuer un concours sur esquisse sachant que ce dernier est obligatoire pour tout marché de maîtrise d'œuvre supérieur ou égal à 209 000 € HT. Ce dernier permettra de sélectionner des maîtres d'œuvre à même de proposer des projets architecturaux pour cet équipement. Le concours se déroule en deux étapes successives, suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour le choix de l'attributaire.

- 1) La sélection par le maître d'ouvrage des candidats après un avis motivé du jury,
- 2) Le classement des projets anonymes par le jury et la désignation du lauréat par le maître d'ouvrage
- 3) La troisième étape du processus consiste à négocier puis à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.



Un règlement de concours a donc été élaboré par la Direction des Services Techniques définissant le nombre de candidatures à retenir, à savoir 3 minimum et 5 maximums.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE à la date du 1^{er} décembre 2016 sachant que ce dernier a été mis en ligne sur la plateforme achatpublic.com.

Les date et heure limites de remise des candidatures ont été fixées au 16 janvier 2017 à 12 heures. 61 plis ont été réceptionnés dont 14 par voie dématérialisée.

Le jury de concours s'est réuni le 27 janvier 2017 à 9 heures afin d'examiner l'ensemble des candidatures. Ce dernier propose au maître d'ouvrage de retenir 4 candidatures à savoir :

Le GPT Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes / Terrel / BET Louis Choulet / SATL Techniques et Chantiers / Bertrand Masse / Emacoustic / Wonderfulight / CSD Associés / Via Infrastructures - Mandataire Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes de Bordeaux,

Le GPT EURL Nicolas Favet Architectes / Matthieu Prud'homme Architecte / Coretude / BIIC / Teckicea / Pascal Loison / Mayot et Toussaint Paysagistes / Gamba – Mandataire EURL Nicolas Fayer Architectes de Montreuil,

Le GPT Bourgueil & Rouleau / C2A / HR Conseils / BET Callu / Ite / Itac / Inevia / Agence Aurea - Mandataire Bourgueil & Rouleau de Tours

Le GPT Atelier Reynald Eugène / Atelier Claude Blanchet / Egis bâtiment / Acoutex Ingénierie / A2I / Claude Boudvin - Mandataire Atelier Reynald Eugène de Tours

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

➤ Arrêter la liste des candidats du concours comme suit :

- 1) Le GPT Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes / Terrel / BET Louis Choulet / SATL Techniques et Chantiers / Bertrand Masse / Emacoustic / Wonderfulight / CSD Associés / Via Infrastructures - Mandataire Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes de Bordeaux,
- 2) Le GPT EURL Nicolas Favet Architectes / Matthieu Prud'homme Architecte / Coretude / BIIC / Teckicea / Pascal Loison / Mayot et Toussaint Paysagistes / Gamba – Mandataire EURL Nicolas Fayer Architectes de Montreuil,
- 3) Le GPT Bourgueil & Rouleau / C2A / HR Conseils / BET Callu / Ite / Itac / Inevia / Agence Aurea - Mandataire Bourgueil & Rouleau de Tours
- 4) Le GPT Atelier Reynald Eugène / Atelier Claude Blanchet / Egis bâtiment / Acoutex Ingénierie / A2I / Claude Boudvin - Mandataire Atelier Reynald Eugène de Tours.



Monsieur le Député-Maire : *Je vais laisser la parole à Monsieur HÉLÈNE. Il va vous résumer tout cela puisqu'il présidait la commission d'appel d'offres.*

Monsieur HÉLÈNE : *Il s'agit ce soir d'arrêter la liste des candidats qui participeront au concours sur esquisse pour ce troisième groupe scolaire.*

Vous avez les caractéristiques à la page 2 de votre cahier de rapports, avec les surfaces et les coûts estimatifs.

Il y a eu un règlement de concours d'établi. Un avis d'appel public à la concurrence en date du 1^{er} décembre 2016 a été lancé. La date limite de remise des candidatures était fixée au 16 janvier 2017 à midi. C'est tout récent.

61 plis ont été réceptionnés, dont 14 par voie dématérialisée.

Le jury de concours s'est réuni le 27 janvier 2017 à neuf heures afin d'examiner l'ensemble des candidatures. Je vous rappelle que ce jury de concours était composé de la commission d'appel d'offres et de trois architectes désignés pour guider les choix.

Il avait été mis dans le règlement que nous pouvions retenir entre trois et cinq candidatures sur les 61 offres reçues. Ce n'était pas facile. Il y avait des grilles d'analyses mises en place par la Direction des Services Techniques.

Tout cela est très bien fait et au bout de trois heures et demie, on a tout de même réussi à dégager ceux qui ont semblé être les meilleurs candidats pour un projet de ce genre.

Vous avez les candidatures retenues dans votre cahier de rapports. Je vous les rappelle :

Le GPT Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes. Je ne les connais pas mais ils sont de Bordeaux,

Le GPT EURL Nicolas Favet Architectes / Matthieu Prud'homme de Montreuil,

Le GPT Bourgueil & Rouleau de Tours,

Le GPT Atelier Reynald Eugène / Atelier Claude Blanchet de Tours.

Ces candidatures ont réuni le plus grand nombre de points, de par leur expérience et leur capacité également. Vous voyez que je n'ai pas cité tous les bureaux d'études nommés en suivant mais il y en a beaucoup. Il fallait que l'on se donne toutes les chances pour avoir les meilleures propositions.

Monsieur le Député-Maire : *Comment est composé le jury ?*

Monsieur HÉLÈNE : *De la commission d'appel d'offres, de trois architectes et des services bien sûr.*

Monsieur le Député-Maire : *Y-a-t-il des questions ? C'est un peu formel.*

Madame de CORBIER : *Juste une question : les trois architectes qui vous ont assistés au moment de la commission d'appel d'offres ont été choisis comment ?*



Monsieur HÉLÈNE : *Il y avait un architecte du Conseil de l'Ordre des Architectes, un architecte de Tour(s) Plus et un architecte indépendant de Tours. On ne se connaissait pas. C'est pour cela que j'ai du mal à vous donner les noms.*

Monsieur le Député-Maire : *C'était qui ?*

Monsieur LE VERGER : *Monsieur VILLERET, Monsieur CORNIER DELABROUILLE et Madame OBLED, responsable du service Bâtiments à Tour(s) Plus.*

Monsieur HÉLÈNE : *Voilà il ne reste plus qu'à délibérer favorablement pour retenir ces candidatures afin de pouvoir, dès demain, leur notifier ce choix afin qu'ils puissent commencer à travailler. Ils n'auront que deux mois pour remettre leur projet.*

Monsieur FIEVEZ : *Monsieur HÉLÈNE ne nous a pas signalé que Monsieur LE VERGER avait fait un travail considérable d'écrémage, en examinant chacun des dossiers, et qu'il avait classé chacune de ces propositions.*

Nous avons, à la demande d'un des architectes, réexaminé, pas dans le même détail, chacune des 61 propositions, quitte à piocher par hasard, plus en détail, en faisant ressortir des dossiers pour les visualiser. La conclusion était que le travail de Monsieur LE VERGER est excellent puisque les quatre qui apparaissent là sont ceux que Monsieur LE VERGER a retenu.

Il ne nous a pas forcé la main mais je crois qu'on peut le remercier sur la qualité de son travail.

Monsieur le Député-Maire : *C'est un beau boulot car 61 dossiers à examiner...Il faut dire qu'il y a des gens qui sont quand même plus spécialisés dans un domaine que dans un autre.*

Demandez donc à un architecte de bâtiments industriels de faire une maison et l'inverse...à chacun sa spécialité. Il faut essayer de trouver des gens qui ont l'habitude des collectivités.

Est-ce que vous connaissez l'histoire de la grande Arche de la Défense ? Il faut que je vous raconte car j'ai toujours été passionné par cela. J'avais un bon ami, Yves DAUGE, conseiller du Président de la République. Il s'occupait des grands travaux.

Lors d'un déplacement, il m'a raconté cette histoire. Lorsqu'on a pensé, en France, construire quelque chose derrière l'Arc de Triomphe pour marquer la Défense, on a lancé un concours international avec des jurys de concours.

Le concours se fait. Les esquisses arrivent ainsi que les ouvertures et tout le monde reconnaît les auteurs des projets en disant « ça c'est la patte de...ça c'est la patte d'untel aux Etats-Unis ».....et il y a un projet qui prend très vite le pas sur tous les autres, car il a quelque chose....

Le jury, composé de très grands architectes, retient le projet quasiment à l'unanimité. On découvre l'auteur de cette esquisse : Yohann Otto Von SPRECKELSEN. Parmi les plus grands architectes qui se trouvaient là....Von SPRECKELSEN. Il est danois.



On téléphone à l'ambassade du Danemark en expliquant que leur célèbre architecte a gagné le projet.

L'ambassadeur téléphone en suivant en Norvège en disant « on vient de gagner le projet de la Grande Arche de la Défense. Le lauréat s'appelle SPRECKELSEN »...le Ministre de l'urbanisme ne connaît pas cet architecte. Il cherche car il y avait quand même une adresse et là il découvre que le candidat en question est, certes, un architecte, mais qu'il ne construit que des projets modestes. Sa plus grande réalisation se trouve dans son pays et c'est la construction d'une église en bois....

Grande émotion ! Donc on réunit le jury qui décide que cet architecte ne peut pas être qualifié pour faire cela. Yves DAUGE va voir le Président François Mitterrand. Ce dernier est assis derrière son bureau et écoute toute l'histoire. Il répond « comme c'est l'architecte qui a remporté le concours, il doit continuer. Ici on a les meilleurs constructeurs du monde. Ils ont tous les techniciens pour pouvoir mettre en forme le projet qu'il a conçu. Puisqu'il a gagné, je tiens à ce que ce soit lui qui le fasse ».

Le Président, c'est le Président...l'entreprise Bouygues est retenue....la plus grande ingénierie du monde pour construire....Les ingénieurs travaillent sur le projet. Monsieur SPRECKELSEN vient rencontrer le Président....vêtu comme un Amish....le pantalon noir....les sabots....la chemise noire....la veste noire....une grande barbe.....un chapeau rond et noir...

L'entretien est intéressant. Dans l'étude, BOUYGUES décide que les éléments de parois qu'il a dessiné et qu'il voulait faire en plaques de marbre, sont très durs à mettre en œuvre, à la fois pour trouver les plaques qui correspondent ainsi que la taille mais également pour pouvoir agraffer des pierres de cette taille-là.

Il décide donc que les grandes pièces extérieures seraient coupées en quatre et rejoindraient ensuite le chantier pour être posées.

L'architecte SPRECKELSEN est très vexé. Il développe par la suite un cancer foudroyant du pancréas. La maladie le gagne. Il ne peut pas assister à la construction. L'Arche de la Défense est pratiquement terminée. A quelques jours de sa mort, le Président Mitterrand, sensible à cela comme on peut l'imaginer, tenait à ce que Monsieur SPRECKELSEN voit son œuvre.

Il propose que son avion vienne le chercher pour le transporter jusqu'à Orly et d'Orly, qu'il soit transporté en hélicoptère pour au moins survoler son œuvre. Il n'a jamais voulu. Il leur a dit qu'ils avaient transformé son œuvre et qu'il préférerait mourir avec le rêve qu'il avait, plutôt que de voir ce qu'ils en avaient fait.

Monsieur SPRECKELSEN est mort. Lorsqu'on a fait la Grande Arche de la défense...je ne sais pas si vous y êtes allés, mais lorsque vous êtes sur les marches et que vous la regardez, vous allez vous apercevoir que la terre tourne. C'est-à-dire que vous êtes pris d'un vertige. Vous êtes sur les marches, vous regardez et vous sentez que ça bouge.

Ils se sont aperçus, et cela n'avait pas été prévu au départ, qu'il y avait un effet venturi à l'intérieur, extrêmement fort, et qu'on ne pouvait pas tenir debout. Les ingénieurs ont donc construit une autre pièce au milieu pour briser l'effet du vent.



On appelle cela le nuage. Elle a été faite par un autre architecte. Sur place, vous sentez bien qu'un élément a été rapporté. Il n'a pas l'expression de SPRECKELSEN. S'il avait été là, probablement qu'on aurait fait autre chose.

C'est une belle aventure. Vous en voulez une deuxième ?

Toujours dans les grands travaux : quand on a décidé de transformer le Louvre, qui était le ministère des Finances, pour en faire un musée, on a demandé aux plus grands architectes du monde de voir comment est-ce que l'on pouvait faire.

Et là, les conclusions étaient... « C'est bien, c'est beau mais ce n'est pas fait pour faire un musée. Vous aurez des kilomètres de couloirs et ce n'est pas possible du tout ». Ils ont vraiment consulté les plus grands architectes.

Trois mois après, il y en a un qui rappelle. Il s'agit de Monsieur Ieoh Ming PEI. Il est très connu pour des constructions extraordinaires aux Etats Unis et dans le monde. Il a également formé Monsieur DROUIN, ancien directeur de l'atelier d'urbanisme.

Monsieur PEI revient en annonçant qu'il avait une idée : « Si on veut que le projet du musée du Louvre fonctionne, il ne faut qu'une seule entrée et que tout parte de là... Dans ce cas-là, il faut creuser et le musée du Louvre sera souterrain. »

Monsieur PEI vient.....décaisse dans la cour carré du Louvre...fait l'entrée du musée et à partir de là, avec les escalators, tout est réparti partout et dessus, il fera la célèbre pyramide du Louvre, qui est la seule partie visuelle sur laquelle on a eu des critiques et qui maintenant, est connue dans le monde entier.

Vous avez toujours des gens qui sont contre ceci-cela... Cette pyramide est connue dans le monde entier et Monsieur PEI, architecte international, en est l'auteur. Il était très habitué à faire des projets publics.

Notamment, si vous allez à Dallas, vous avez la Tour de Pei et lorsque vous regardez cette Tour avec le périphérique de Dallas, car les villes américaines ne sont pas très grandes, au fur et à mesure que vous tournez, la tour change de forme. Elle est hexagonale lorsque vous la regardez d'un premier point de vue, rectangulaire d'un deuxième et ronde du troisième. C'est extraordinaire.

C'est beau l'architecture et c'est vrai qu'on a besoin d'avoir des architectes spécialisés et je suis sensible à vos compliments sur Monsieur LE VERGER. Je lui transmettrai et je suis sûr qu'il en sera aussi sensible.

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport ci-dessus.

(Délibération n°24)

Transmise au représentant de l'Etat le 7 février 2017

Exécutoire le 7 février 2017



QUESTIONS DIVERSES





1) Composition du jury de concours

Monsieur FIEVEZ : *Je ne reviens pas sur les propos concernant Monsieur LE VERGER, ce n'était pas une erreur.*

Il y a maintenant prévue une réunion du même jury le vendredi 5 mai 2017. Est-ce qu'il est envisagé, si cela ne l'est pas, à mon sens, ce serait envisageable, qu'un représentant des usagers sur la forme d'un représentant de l'Education Nationale, soit présent à ce jury, pour donner son avis sur les propositions des architectes.

Cela existe à d'autres endroits, donc légalement, ce n'est pas interdit, et ce n'est qu'une question de volonté.

Monsieur le Député-Maire : *On me dit qu'on voulait le faire mais que ce n'est pas possible car c'est interdit par le Conseil de l'Ordre des Architectes.*

Monsieur LE VERGER : *Le Conseil de l'Ordre a fait un recours en demandant que les personnes qui puissent intervenir dans le cadre du jury ne soient que des professionnels et architectes.*

Monsieur FIEVEZ : *Les usagers n'ont pas le droit de donner leur avis.....*

Monsieur LEMOINE : *...Initialement on pensait associer Madame LECLERC, inspectrice de secteur.*

Madame BAILLEREAU : *Monsieur le Maire, si vous le permettez....pour répondre à Monsieur FIEVEZ, effectivement ce sont des contraintes juridiques auxquelles on ne peut pas déroger. On avait effectivement pensé, avec Monsieur LEMOINE, Monsieur LARDET et Monsieur LE VERGER, de nommer Madame Isabelle LECLERC, inspectrice de secteur, mais effectivement, le Conseil de l'Ordre des Architectes ne l'a pas vu du même œil.*

Par contre, nous, comme nous l'avions déjà fait au mois de décembre, nous allons nous réunir avec les directrices d'écoles et l'inspectrice de secteur Isabelle LECLERC, pour justement avoir une vision d'utilisateurs au quotidien, et on fera aussi une commission tripartite entre les deux périodes de vacances scolaires, car on ne peut pas la planifier avant. Donc, on la fera après les congés de février et avant ceux d'avril, afin d'évoquer ce sujet-là.

Mais on transmettra es demandes, les souhaits, comme une sorte de cahier des charges, avant la réunion du jury de concours du vendredi 5 mai 2017.

Monsieur le Député-Maire : *C'est quand même terrible.*

Monsieur FIEVEZ : *C'est une base juridique quelque part ou c'est un conservatisme naturel des architectes ?*

Monsieur le Député-Maire : *...Je ne serais pas étonné....*

Monsieur FIEVEZ : *....qui bien sûr n'existe pas....mais je vois que...*

Monsieur le Député-Maire : *C'est juridique. Mais c'est bien de les consulter quand même pour leur demander leur point de vue...*



Monsieur FIEVEZ : *...si c'est juridique, peut-on avoir la base juridique, la référence...*

Monsieur HÉLÈNE : *Cela s'est toujours fait. Je me souviens qu'on faisait des réunions avec Monsieur LARDET.....*

Monsieur le Député-Maire : *Madame BERTHELOT, expliquez-nous...*

Madame BERTHELOT : *L'article 88 du décret n° 360-2016, relatif aux marchés publics stipule que le concours est un moyen de sélectionner les candidats et par la suite, vous passez en procédure négociée.*

Monsieur FIEVEZ : *Bien*

Monsieur le Député-Maire : *C'est quand même un pays formidable.*

Monsieur LEMOINE : *On avait aussi, dans la première version du jury, pensé à associer un directeur d'éducation de la ville de Joué-lès-Tours et donc, on n'a pas pu le faire aussi.*

Monsieur le Député-Maire : *On voulait mettre l'inspectrice, un directeur d'éducation de Joué-Lès-Tours....*

Madame BAILLERAU : *...l'équivalent de Pierre LARDET et on a été retoqué. Pour Isabelle LECLERC, cela nous paraissait juste et légitime car c'est la représentante des directrices. Tout va bien car on a un contact direct avec elle et elle nous avait déjà donné des informations très importantes lorsqu'on avait fait la réunion avec les directrices, Sarah BETTEGA et Caroline BOURREAU, sur le vécu. Monsieur BRUN pourra le confirmer.*

Là on a l'avantage de partir d'une page blanche, à contrario, pour l'ancienne élue que je suis, quand on a fait Roland Engerand et Périgourd. Effectivement, c'est dommage qu'on n'ait pas pu les associer mais on le fera d'une autre manière car on l'a déjà fait mais on ne peut pas aller au bout de cela.

Monsieur le Député-Maire : *Il appelle ça le progrès. Dans la rubrique « Progrès » vous en avez une autre qui est bonne aussi : c'est que pour commencer les travaux, il faut que les archéologues passent...On a demandé à l'INRAP, qui travaille avec la DRAC, de bien vouloir se mettre en place pour effectuer ce travail là ils nous disent qu'il y a deux ans d'attente.*

Alors on a demandé si on pouvait payer et là on nous a répondu que ce n'était pas à nous de payer mais à l'Etat. Mais le problème est que l'Etat n'a pas encore versé le fonctionnement de 2016, donc ils sont incapables de mettre des gens sur le terrain. On a écrit au Préfet pour essayer de voir si on peut aller un peu plus vite.

Ce sera la même chose pour les constructions de bâtiments comme la Ménardière....Nous sommes dans un pays où il y a six millions de chômeurs, des chantiers qui sont prêts à sortir et on ne peut pas le faire.

Je vous le dis comme je le pense, tout cela finit par me dépasser. Vous voulez faire une école et vous avez deux ans d'attente ! On fait un sondage, il n'y a rien là et de toutes façons on ne creuse pas on ne met pas de sous-sol. Les fondations vont être à 2,50 mètres. S'il y a une villa gallo-romaine en dessous, on ne va pas y toucher !



Il y a des impasses qu'on pourrait faire pour aller plus vite. Si vous creusez à 7, 8, 12, 15 mètres, je comprends mais là...2,50 mètres...bref...donc c'est pour ça il faut que le projet soit lancé pour qu'on prenne rang.

2) Article sur la qualité de l'eau de Saint-Cyr-sur-Loire

Monsieur FIEVEZ : *Autre question diverse qui n'a pas de rapport avec le sujet de ce soir.*

Dans la presse on a lu qu'il y avait une analyse de l'eau dans notre région et qui est différente de ce qui était énoncé précédemment sur la qualité de cette eau.

Alors, je ne demande pas une réponse immédiate mais pour les prochaines commissions ou conseils municipaux, est-ce qu'il pourrait y avoir une réponse donnée sur la vérité de ces deux choses ?

Monsieur le Député-Maire : *Ce qui serait bien, c'est de faire venir Monsieur KERGOSIEN lors d'une prochaine commission afin qu'il nous explique tout cela.*

Je vous explique. Là encore, je suis à mon bureau...coup de téléphone..., « la presse vous cherche... Que se passe-t-il ? L'eau de notre région, notamment de Saint-Cyr-sur-Loire, est toxique, imbuvable... »

Je réponds qu'à ma connaissance on a plutôt une eau réputée de bonne qualité et que l'on a des analyses en permanence..... Alors il y a eu un article et puis après, c'est retombé le lendemain.

On va demander à Monsieur KERGOSIEN de venir devant la commission. Alors c'est la même chose...Ils ont dit que le nouveau puits de Fondettes ne contenait pas que des bonnes choses mais c'est un nouveau puits, donc en fait il n'est pas encore rincé...il faut attendre.

Monsieur LEMOINE : *Monsieur KERGOSIEN disait qu'à l'ARS ils étaient furieux car ils n'ont même pas été consultés par « Que choisir » avant la publication de cet article.*

Monsieur le Député-Maire : *Je pense qu'il va y avoir un petit règlement de compte entre l'ARS et « Que choisir ». C'est vite fait la réputation de quelque chose. Comme dans une entreprise de viande où tout d'un coup la viande est comme ceci, comme cela et ça peut mettre l'entreprise en liquidation.*

Bon écoutez on est presque ennuyé de se séparer à 20 h 05 ! Il y a également un conseil municipal à Tours et à Joué-lès-Tours et je pense qu'ils vont mettre davantage de temps.....ils en sont à la délibération n° 2 à la ville de Tours. En même temps on prépare le budget de l'agglomération.

Je vous souhaite donc une bonne soirée. Le prochain Conseil Municipal est le 20 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h 10.

